

COMPRENDRE LES DÉLÉGATIONS DE L'UE

GUIDE PRATIQUE
DE LA COLLABORATION
DES OSC AVEC LES DUE

CONCORD
European NGO confederation for relief and development

À PROPOS DE CONCORD

CONCORD est la Confédération européenne des ONG d'urgence et de développement.

Nous comptons parmi nos membres :

28

plateformes nationales

24

réseaux

03

membres associés

qui représentent plus de 2600 ONG soutenues par des millions de citoyens à travers l'Europe. Notre confédération rassemble les ONG de développement afin de renforcer leur impact politique à l'échelle européenne comme à l'échelle mondiale. Ensemble, nous plaçons pour la création de politiques d'envergure européenne en faveur d'un développement économique, environnemental et social durable, fondé sur les droits de l'homme, la justice et l'égalité des sexes. Nous œuvrons également avec nos alliés de la société civile régionale ou mondiale pour garantir la promotion du développement durable via les politiques européennes de manière homogène dans les pays partenaires. Pour plus d'informations, consultez www.concordeurope.org

À PROPOS DE CE GUIDE

Supervisées par le Service européen pour l'action extérieure, les 140 délégations de l'Union européenne (DUE) présentes à travers le monde ont joué ces dernières années un rôle clé dans l'élaboration, la planification et la mise en œuvre des programmes européens de coopération au développement. Elles endossent également une responsabilité cruciale en coordonnant avec les États membres la mise en œuvre de l'ensemble de l'aide européenne (multilatérale ou bilatérale) afin d'encourager les synergies et de renforcer la visibilité de l'UE. Dans le sillage de l'adoption de la Communication de la Commission européenne (CE) « Les racines de la démocratie et du développement durable : l'engagement de l'Europe avec la société civile dans le domaine des relations extérieures » (2012), les DUE ont été invitées à développer une collaboration plus stratégique et structurée avec la société civile. L'objectif était de créer des feuilles de route par pays pour la collaboration avec les organisations de la société civile (OSC).

Il est donc important que la société civile soit considérée comme un interlocuteur légitime au sein de ces processus et que ses opinions soient représentées dans le spectre des priorités identifiées par les DUE. Pour atteindre cet objectif, ce guide vise à assister et consolider la société civile active à l'échelle nationale et locale, l'aider à mieux collaborer avec les DUE à l'avenir.

REMERCIEMENTS

Auteurs: Carlos Cabo (CARE International), Lucia Conti (CONCORD Italie/Fondation AVSI), Carolina Diaz Bravo (ChildFund Alliance), Ruth Faber (EU-CORD), Julieta Gonzalez (Plan International), Steffie Neyens (VENRO/DSW), Riccardo Roba (CONCORD Europe), Dania Tondini (CONCORD Italie/Fondation AVSI), Gina Wharton (Réseau européen de l'IPPF); avec la précieuse contribution du groupe de CONCORD sur les DUE.

Coordinateur: Riccardo Roba (CONCORD Europe)

Graphisme : Dagmar Bleyova www.profigrafik.sk - sous la coordination de Gerhard Schutzinger (CONCORD Europe)

Éditeur : CONCORD Europe - Rue de l'industrie 10 - 1000 Bruxelles, Belgique

Image de couverture : 2019

Image de couverture: Jigsaw Team

Crédits : Gautier Willaume | Megapixl.com

Les prises de positions exprimées dans ce guide sont celles de CONCORD Europe.

Pour plus d'informations sur ce guide, merci de contacter Riccardo Roba,
Responsable des Politiques et du Plaidoyer : riccardo.ropa@concordeurope.org

SOMMAIRE

1	Introduction : pourquoi ce guide ?	1
	Boîte A: Vue d'ensemble du paysage institutionnel de l'UE	2
2	Le rôle et la pertinence des DUE pour la société civile	3
3	Qui fait quoi au sein de la DUE ?	4
4	Les politiques européennes importantes pour les DUE	5
	A. Le plan d'action sur l'égalité des sexes	5
	Boîte B: Le Mozambique : Groupe sur la citoyenneté et l'égalité des sexes : les bonnes pratiques du Mozambique	6
	B. Les stratégies par pays en matière de droits de l'homme	7
	Boîte C: La cohérence des politiques au service du développement	7
5	La reconnaissance des OSC au sein de l'action extérieure de l'UE : les feuilles de route par pays	8
	Boîte D: La Birmanie : stratégie de l'UE pour renforcer le partenariat avec la société civile	10
6	Quelques conseils pour une collaboration efficace avec les DUE	11
7	Financements européens : tendances et répercussions sur la société civile	13
8	Le budget prévisionnel de l'UE 2021-2027	14
9	Enseignements tirés du cycle de programmation 2014-2020, démarches préliminaires en vue du prochain cycle	16
	Boîte E: L'Équateur : bonnes pratiques pour la collaboration de la société civile ainsi que la programmation conjointe	18
	ANNEXE 1 : DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE	19

1. INTRODUCTION : POURQUOI CE GUIDE ?

POURQUOI CE GUIDE ?

CONCORD a mis au point le guide « Comprendre les délégations de l'UE. Guide pratique de la collaboration des OSC avec les DUE » sur la collaboration avec la société civile, un outil visant à renforcer les capacités et :

1. Soutenir les organisations de la société civile (OSC) actives à l'échelle nationale et locale qui souhaitent établir une collaboration efficace et constructive avec les délégations de l'UE (DUE) au sein des États et de l'UE en général ;
2. Renforcer les compétences des OSC sur les programmes et politiques clés de l'UE, notamment sur les possibilités de financement et les principaux points d'entrée ;
3. Encourager le dialogue régulier et constructif entre l'UE et les OSC à l'échelle nationale, régionale et au niveau des capitales pour obtenir de meilleurs résultats en matière de développement.

Ce guide prend en compte les dernières évolutions qui ont forgé le paysage européen de la politique internationale de coopération, notamment le cadre financier pluriannuel (2021-2027), actuellement en discussion.

MODE D'EMPLOI

Ce guide offre une vue d'ensemble de la structure des DUE et de leurs domaines d'intervention. Il propose des méthodes pour contacter les DUE et établir une stratégie à moyen et long terme pour une collaboration favorable aux deux parties. Ce guide est un outil pratique et accessible, destiné à être facilement partagé et diffusé. Il constitue également une bonne base pour toute organisation ou coalition d'OSC désirant développer un plan de collaboration avec l'UE dans un pays donné, en fonction des orientations de programme, des valeurs, des expériences et de la valeur ajoutée en jeu.

CONTEXTE : LES TRAVAUX DE CONCORD SUR LES DUE

CONCORD examine les relations entre les DUE et les OSC dans les pays partenaires depuis 2005, lorsque l'UE a commencé à déléguer aux DUE la gestion et l'administration des programmes de développement accessibles aux OSC.

L'analyse de CONCORD était en premier lieu centrée sur l'accès aux financements pour les OSC, en particulier sur les points contractuels et les questions de conformité. En 2014, l'analyse a commencé à porter sur l'évaluation du rôle de la société civile dans la programmation de l'aide de la Commission européenne (CE) et sur le dialogue politique entre l'UE, les gouvernements partenaires et la société civile.

Les recommandations du « Rapport de CONCORD sur les délégations de l'UE » de 2017 visaient alors à contribuer à un dialogue politique constructif fondé sur des éléments factuels entre les DUE et la société civile. L'objectif premier était de protéger et de développer le champ d'action de la société civile, d'encourager et de faciliter la création d'un environnement propice à ses actions.

CONCORD a pu formuler des recommandations claires, garantissant la complémentarité et la répartition efficace du travail sur le renforcement des capacités entre les OSC nationales et internationales ainsi que d'autres acteurs clés. Parmi ces recommandations :

- La nécessité d'améliorer la coordination sur les enseignements tirés des programmes des ONG pour le développement des capacités;
- La nécessité de partager les enseignements tirés avec les partenaires, afin de mettre en place une meilleure coordination

Dans ce but, CONCORD a mis au point deux kits de formation : « Collaborer avec les délégations de l'UE » et le « Guide : le plan d'action de l'UE sur l'égalité des sexes ». Ces guides de formation sont des outils innovants qui ont été analysés lors de « la formation des formateurs », un événement centré sur le renforcement des capacités, organisé à Bruxelles en mai 2018 et rassemblant principalement des membres et partenaires de CONCORD. Ces guides sont toujours mis à disposition des membres et partenaires de CONCORD.

BOITE A: VUE D'ENSEMBLE DU PAYSAGE INSTITUTIONNEL DE L'UE

L'UE et sa structure institutionnelle

L'Union européenne (UE) est une **organisation politique et économique interétatique**. Fondée en 1957 et entérinée par le traité de Rome, elle voit le jour en tant que Communauté économique européenne. La configuration actuelle de l'UE trouve ses racines dans le traité de Maastricht établi en 1992. Aujourd'hui, le cadre législatif de l'UE réside dans le traité de l'Union européenne et dans le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (ces deux traités sont connus sous l'appellation du traité de Lisbonne).¹ L'UE est composée de **28 États membres européens** qui rassemblent une population de plus de 500 millions d'habitants. Les principales institutions et les grands organes de l'UE se situent à Bruxelles (Belgique), et sont les suivants :

Le Conseil européen

- Le Conseil de l'UE
- La Commission européenne
- Le Service européen pour l'action extérieure (SEAE)
- Le Parlement européen
- Le Comité économique et social européen (CESE).

Au sein du **Conseil européen**, tous les chefs d'État et de gouvernement des États membres de l'UE se concertent sur les **lignes politiques et les intérêts de l'UE**. Ils mettent notamment en place la politique étrangère et de sécurité commune de l'UE et désignent le haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité. Il s'agit d'un organe intergouvernemental. **Le Conseil de l'UE** dispose des **pouvoirs législatif et budgétaire** et travaille en étroite collaboration avec le Parlement européen pour établir le processus législatif. Il s'articule autour de formations et groupes de travail divers, au sein desquels les États membres sont représentés par leurs ministres en charge de différents domaines politiques. Les réunions du Conseil de l'UE rassemblent des responsables du Service européen pour l'action extérieure (SEAE), des experts de la CE et les États membres. Ces formations et groupes de travail pertinents pour l'action extérieure de l'UE comptent notamment :

- Le Conseil des affaires étrangères (CAE) : responsable de l'action extérieure de l'UE, notamment de la politique étrangère, de la défense et de la sécurité, du commerce, de la coopération au développement et de l'aide humanitaire ;
- Le Groupe "Coopération au développement" (CODEV) : travaille sur la politique de coopération au développement de l'UE ;
- Le Groupe "Aide humanitaire et aide alimentaire" (COHAFA) : examine les politiques et stratégies humanitaires de l'UE, notamment sa réponse en cas de crise humanitaire. Ses travaux sont guidés par le consensus sur l'aide humanitaire ; les principes d'humanité, de neutralité, d'impartialité et d'indépendance ; et le droit humanitaire international.

La **Commission européenne** (CE) est l'**organe exécutif de l'UE**. Elle est composée du Président de la CE et du collège des commissaires (28 membres, un par État membre). La CE est divisée en directions générales (DG). La CE œuvre indépendamment des États membres de l'UE, au service de **l'intérêt général de la communauté**. Gardienne des traités européens, elle est considérée comme un organe supranational. Elle dispose du pouvoir d'initier les lois et de mettre en œuvre les décisions législatives ; mais son rôle est également de superviser et de gérer les politiques et les programmes de l'UE. Les principales DG pour les politiques extérieures sont les suivantes :

- La DG de la coopération internationale et du développement (DEVCO) : chargée d'élaborer les politiques internationales de développement et de coopération de l'UE, ainsi que d'acheminer l'aide à travers le monde, en collaboration avec les DUE ;
- La DG du voisinage et des négociations d'élargissement (NEAR) : responsable des politiques de l'UE sur l'élargissement et des politiques de voisinage avec les pays européens de l'Est et du Sud ;
- La DG Aide humanitaire (ECHO) : département de l'aide humanitaire et de la protection civile à l'international .

Le **Service européen pour l'action extérieure** (SEAE), fondé en vertu du traité de Lisbonne, est le service diplomatique de l'UE, dirigé par le haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité (également vice-président de la CE). Le SEAE s'articule autour de divisions géographiques et thématiques, pour traiter les questions liées aux politiques sur l'action extérieure de l'UE, aux stratégies, aux instruments et aux missions. Le SEAE est également chargé de superviser le réseau de plus de 140 DUE à travers le monde.

Le **Parlement européen** est élu au suffrage universel direct tous les cinq ans. Il est composé de 751 membres, les eurodéputés. Il dispose de trois pouvoirs : le **pouvoir législatif** (qui comprend l'adoption des législations de l'UE en décision conjointe avec le Conseil de l'UE ; l'approbation des accords internationaux, ainsi que des politiques de coopération et d'aide humanitaire ; la révision des travaux de la CE) ; le **pouvoir de contrôle** et le **pouvoir budgétaire**. Le Parlement européen dispose aussi de délégations qui lui permettent d'échanger en continu avec les parlements des régions et pays tiers. Il est composé de plusieurs commissions thématiques. Les plus importantes en matière de politique extérieure sont :

- La commission du développement (DEVE)
- La commission des affaires étrangères (AFET)
- La commission du commerce international (INTA)

Le **Comité économique et social européen** (CESE) est un **organisme consultatif auprès de l'UE** : il met en avant les opinions des OSC et des groupes de l'UE auprès des institutions européennes.

¹ L'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, la Bulgarie, la Croatie, Chypre, le Danemark, l'Espagne, l'Estonie, la Finlande, la France, la Grèce, la Hongrie, l'Irlande, l'Italie, la Lettonie, la Lituanie, le Luxembourg, Malte, les Pays-Bas, la Pologne, le Portugal, la République tchèque, la Roumanie, le Royaume-Uni, la Slovaquie, la Slovénie, la Suède.

2. LE RÔLE ET LA PERTINENCE DES DUE POUR LA SOCIÉTÉ CIVILE



Le cadre européen politique et institutionnel reconnaît et valorise le **rôle central de la société civile** pour une gouvernance démocratique et pour la constitution de sociétés équitables et inclusives. Au cours des dernières années, l'UE a tenté de développer une collaboration plus stratégique et d'instaurer un dialogue structuré avec les OSC dans les pays partenaires. L'intégration de ce concept à l'ensemble des instruments et des programmes de coopération à travers tous les secteurs de la coopération représente un élément clé de cet effort, dans lequel les DUE ont un rôle important à jouer. C'est particulièrement le cas depuis que le traité de Lisbonne (2009) a mis en place le SEAE dans l'optique de fournir un cadre plus cohérent pour l'action extérieure de l'UE, en renforçant le rôle des DUE dans la mise en œuvre des politiques extérieures de l'UE et dans le dialogue politique avec les gouvernements partenaires. **Les DUE ont dès lors pu accéder à un statut diplomatique. Elles sont aujourd'hui les représentantes officielles de l'UE dans les pays partenaires.** Certaines DUE représentent également l'UE auprès des régions.²

À l'échelle internationale, les DUE jouent un **rôle clé dans l'élaboration, la planification et la mise en œuvre des programmes européens de coopération au développement.** Elles endossent également une responsabilité cruciale en coordonnant avec les États membres la mise en œuvre de l'ensemble de l'aide européenne (multilatérale ou bilatérale), et permettent d'encourager les synergies et de renforcer la visibilité de l'UE. En outre, les DUE s'impliquent

dans un dialogue global avec la société civile à l'occasion de plusieurs forums mondiaux tels que le *Global Partnership for Effective Development Cooperation*.

L'adoption de la **Communication de la CE « Les racines de la démocratie et du développement durable : l'engagement de l'Europe avec la société civile dans le domaine des relations extérieures » (2012)** marque le début d'une nouvelle ère pour les relations de l'UE avec la société civile. L'UE reconnaît les rôles divers et multiples de la société civile. La Communication **reconnaît les OSC comme des actrices du développement**, et invite **les DUE à collaborer avec la société civile** de manière plus stratégique et structurée. Les DUE sont invitées à établir des feuilles de route par pays sur leur collaboration avec les OSC. Ces feuilles de route (**« Feuilles de route pour la collaboration avec la société civile à l'échelle nationale »**) ont été lancées pour la première fois en 2013. Ce sont des outils importants pour renforcer la coopération stratégique et le dialogue structuré entre l'UE et ses États membres, et entre l'UE et les OSC (pour plus d'informations, consultez le chapitre 5).

La relation entre les DUE et les OSC s'étend au-delà de l'accès aux financements, des points contractuels et des questions de conformité. Elle englobe également le rôle de la société civile dans la programmation de l'aide de la CE, ainsi que le dialogue politique et stratégique entre l'UE, les gouvernements partenaires et la société civile.

² Parmi les DUE représentantes de l'UE auprès des régions :

- La DUE d'Adis Abeba représente l'UE en Éthiopie et auprès de l'Union africaine ;
- La DUE de Managua représente l'UE au Nicaragua et auprès du système d'intégration de l'Amérique centrale ;
- La DUE de Jakarta représente l'UE en Indonésie et auprès de l'association des nations de l'Asie du Sud-Est ;
- La DUE de Fiji représente l'UE pour le Pacifique.

3. QUI FAIT QUOI AU SEIN DE LA DUE ?

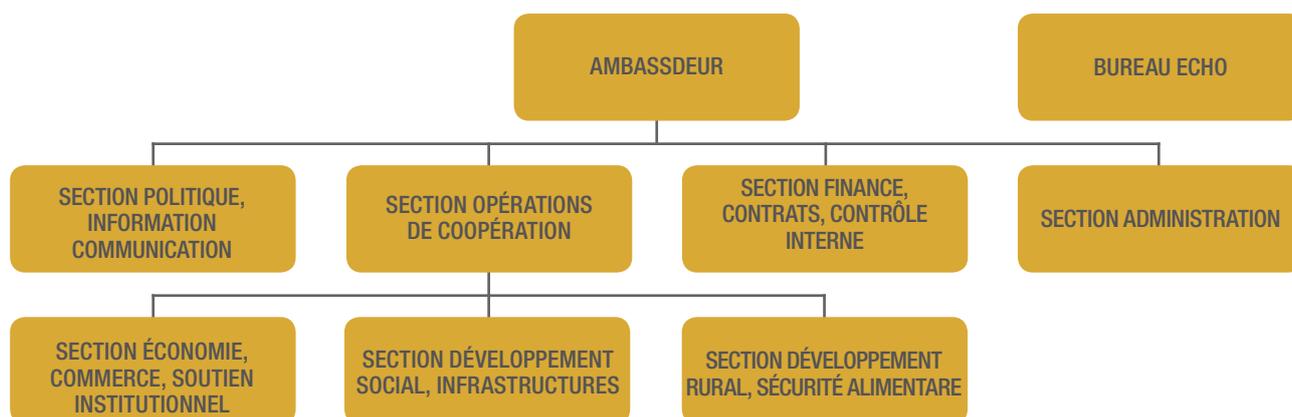
La **délégation de l'UE (DUE)** est **responsable de la programmation européenne** à l'échelle nationale, et du **dialogue politique et stratégique de l'UE** avec les autorités locales, les gouvernements nationaux et les organisations régionales.

Les DUE ont aujourd'hui de plus grandes responsabilités en matière d'allocation des fonds européens et de gestion des subventions de l'UE. Elles publient et gèrent entièrement des appels à propositions, et supervisent la sélection des propositions retenues, seules ou conjointement avec le siège de Bruxelles. La **relation des OSC avec les DUE** s'avère donc extrêmement importante pour influencer les priorités de financement, accéder à l'information et être entièrement opérationnels dans un environnement souvent très concurrentiel.

Pour une collaboration efficace avec les DUE, **il est fondamental que les OSC aient connaissance de la structure d'une DUE**. Comprendre qui fait quoi au sein de la DUE, c'est être en mesure d'identifier la bonne personne à contacter en fonction de vos questions.

Chaque DUE doit être dotée d'un référent pour le dialogue avec la société civile. Il est possible qu'un référent intervienne dans plusieurs domaines, tels que l'égalité hommes-femmes, les droits de l'homme, le handicap. Les équipes au sein des DUE peuvent varier d'un pays à l'autre, mais **la structure reste similaire, conformément à la description ci-dessous** :

ORGANIGRAMME D'UNE DÉLÉGATION L'UE



VOTRE ORGANISATION

Si votre organisation souhaite contacter la DUE pour la première fois, il **est conseillé s'adresser en premier lieu au Chef de la Coopération** et demander à être redirigé vers la bonne personne en fonction des questions spécifiques que vous souhaitez aborder. L'adresse email des membres de la DUE est habituellement prénom.nom de famille@eeas.europa.eu. En fonction de la question que vous souhaitez aborder avec la DUE, référez-vous au tableau suivant :

SUJET	QUI CONTACTER AU SEIN DE LA DUE
Dialogue politique	Le Chef de la Coopération
Dialogue stratégique	Le référent pour la société civile ; d'autres référents de la DUE sur des questions spécifiques (droits de l'homme, égalité des sexes, handicap, commerce...)
Financement	Pour toute information sur les programmes et les différentes possibilités, contactez les référents spécifiques. Pour toute information sur la mise en œuvre et l'administration, contactez le Responsable des finances et des contrats.

Vous pouvez consulter ici **l'organigramme du siège du SEAE à Bruxelles**. Pour obtenir des informations utiles à votre organisation, veuillez consulter **le site Internet du SEAE**, où vous trouverez les **contacts clés de votre DUE** locale. Par exemple, consultez ici **le page Internet de la DUE du Ghana**, qui contient les coordonnées de l'ensemble des membres de la DUE. Les **pages Internet de l'ensemble des DUE** sont disponibles sur le site Internet du SEAE. Toutes les ambassades des États membres au sein de pays en dehors de l'UE doivent suivre la même direction que les DUE, avec qui elles travaillent souvent en étroite collaboration.

4. LES POLITIQUES EUROPÉENNES IMPORTANTES POUR LES DUE

A. Le plan d'action sur l'égalité des sexes

LE PLAN D'ACTION DE L'UE SUR L'ÉGALITÉ DES SEXES : UNE OPPORTUNITÉ DE COLLABORATION AVEC LES DUE ET LES AMBASSADES DES ÉTATS MEMBRES

Le plan d'action sur l'égalité des sexes est le dispositif européen clé définissant l'approche de l'UE sur les questions relatives à l'égalité des sexes dans l'ensemble des relations extérieures. Le plan d'action sur l'égalité des sexes s'applique à l'ensemble des pays sans distinction de situation géographique, de niveau de stabilité et de niveau de développement. La mise en œuvre du plan d'action est obligatoire et incombe conjointement aux institutions européennes et aux États membres. Le second plan d'action sur l'égalité des sexes (2016-2020), également connu sous le nom de plan « GAP II », est toujours en vigueur.

CONTENU DU PLAN D'ACTION SUR L'ÉGALITÉ DES SEXES

Le plan d'action sur l'égalité des sexes repose sur **trois priorités thématiques** : l'intégrité physique et psychologique ; les droits sociaux et culturels (l'émancipation économique et sociale) ; les droits politiques et civils. Il comporte également une priorité horizontale : la modification de la culture institutionnelle pour placer la question de l'égalité des sexes au cœur de toutes les relations extérieures de l'UE.

Le plan GAP II est mis en œuvre par **une approche triple** :

- Le **dialogue politique** repose sur la collaboration de l'UE et des États membres avec les parties prenantes telles que les gouvernements des pays partenaires, les organismes régionaux ou encore l'ONU. L'objectif est d'encourager la prise d'engagements internationaux en faveur des droits des femmes. L'inclusion des questions d'égalité hommes-femmes dans le dialogue politique doit être mise en place lors de conférences et dans toutes les discussions techniques ou budgétaires, dans la révision de plans de développement, les négociations commerciales, les réformes législatives, etc.
- Les **activités ciblées** sont des initiatives, des projets, des appels à projets spécifiquement centrés sur l'amélioration de l'égalité hommes-femmes et des vies des filles et des femmes.
- La **parité hommes-femmes** implique l'inclusion de l'égalité des sexes à travers les politiques, les projets, l'aide budgétaire, les programmes d'aide sectorielle, la mise en œuvre, la supervision et l'évaluation, etc.

LES POINTS D'ENTRÉE DE LA COLLABORATION AVEC LES DUE SUR LES QUESTIONS LIÉES À L'ÉGALITÉ HOMMES-FEMMES

Ci-dessous se trouve une liste d'approches pour faire connaître votre organisation sur des questions considérées comme cruciales pour la mise en œuvre de tous les programmes de l'UE, même si aucun financement spécifique n'est affecté à l'application du plan GAP II. Il existe également des moyens d'influencer les politiques et les pratiques de l'UE sur l'égalité des sexes par l'intermédiaire des DUE et des ambassades des États membres. En tant qu'OSC dans un pays partenaire, vous pouvez considérer le plan d'action sur l'égalité des sexes comme un excellent moyen d'aller de l'avant, un point d'entrée pour entamer la collaboration avec l'UE sur l'égalité des sexes et contribuer à faire en sorte que l'UE honore les engagements pris par le plan GAP II. Les points d'entrée de la collaboration avec les DUE sur l'égalité des sexes sont les suivants :

- **L'analyse comparée selon le sexe** : présentez vos rapports et votre analyse, organisez des briefings (ou encouragez la DUE à le faire), préconisez des sous-objectifs pertinents. L'analyse comparée selon le sexe étant obligatoire pour les DUE, ces dernières apprécieront les contributions de la société civile locale pour mener ce projet à bien. Ce document servira de base à tous les nouveaux programmes lancés dans le pays. Il s'agit donc d'un outil puissant.
- **Les dialogues stratégiques et/ou sectoriels des DUE** (tels que l'aide budgétaire, l'agriculture, les infrastructures) : plaidez en faveur de l'intégration de la parité hommes-femmes, et de l'application des engagements internationaux pour l'égalité des sexes et les droits des femmes.
- **Les comptes-rendus annuels obligatoires** : les DUE sont responsables d'obtenir de résultats sur le plan GAP II. Elles doivent expliquer comment le plan d'action sur l'égalité des sexes est mis en œuvre, quel budget est attribué à chaque pilier du plan, comment les données sont ventilées selon le sexe pour chaque programme financé, etc. Ces informations sont généralement transmises à Bruxelles entre février et mars.
- **Devenir un partenaire opérationnel** : proposez des méthodes par lesquelles vous et/ou vos partenaires/réseaux/alliances pouvez prendre en charge certaines actions prioritaires ciblées sur l'égalité des sexes, avec l'appui financier de l'UE.
- **Influencer les politiques, les projets et les programmes pour y inclure l'égalité des sexes** : pour chaque consultation, chaque ébauche de nouvelle politique, chaque développement de projet ou de programme, soyez l'acteur qui met en avant l'égalité des sexes. En vous positionnant comme expert sur la question de l'égalité hommes-femmes, vous augmentez vos chances d'être contacté pour la mise en œuvre de programmes liés à cette question.

BOITE B: LE MOZAMBIQUE : GROUPE SUR LA CITOYENNETÉ ET L'ÉGALITÉ DES SEXES : LES BONNES PRATIQUES DU MOZAMBIQUE

La feuille de route de l'UE pour le Mozambique comprend une analyse du contexte national de la société civile, qui inclut les cadres pour un environnement favorable, les rôles et les capacités des différents acteurs. La feuille de route pour le Mozambique propose également une évaluation des actions de l'UE et des États membres à l'échelle nationale. En termes de mise au point de documents, l'étude cartographique des OSC a été lancée en octobre 2014. Le groupe sur la feuille de route a élaboré, publié et diffusé un modèle («La Brochura») destiné aux petites et moyennes ONG actives au Mozambique. Chacune pouvait alors indiquer ses sources financières et ses mécanismes, ses programmes de plaidoyer ou encore ses projets spécifiques.

En janvier-février 2015, les OSC actives à l'échelle nationale et locale ont été consultées. L'étude a finalement été publiée en mai 2015. L'exercice de cartographie a ensuite été présenté au groupe de donateurs actifs au Mozambique, qui deviendra officiellement par la suite le groupe partenaire de la feuille de route. Ce groupe rassemble une trentaine de membres, dont l'UE, les États membres représentés dans le pays, mais également les États-Unis, la Norvège, la Suisse, le Canada, le Japon et l'ONU Femmes. Le groupe sur la feuille de route a mené une consultation auprès des OSC, avant de mettre au point la feuille de route du pays et de travailler à la seconde édition du programme PAANE («Programa de Apoio aos Actores Nao Estatais em Moçambique») adressé aux plateformes nationales des OSC.

La feuille de route du pays a été publiée en juin 2015. Elle doit être soumise à une révision en 2020, afin d'accorder plus de marge à l'UE et d'inclure de nouvelles perspectives européennes pour les OSC.

En résumé, les étapes suivantes ont permis l'élaboration d'un programme de soutien aux OSC mozambicaines : la création d'une étude cartographique, puis d'une stratégie générale avec l'ensemble des partenaires, et enfin l'organisation d'une consultation et de réunions dans toutes les régions du pays. La collaboration des DUE avec la société civile du Mozambique s'est déployée surtout à travers des plateformes nationales.

En parallèle à la feuille de route, le plan d'action sur l'égalité des sexes I (GAP I), adopté en 2009, a également été mis en œuvre sur la période 2010-2015. Dans ce cadre, la DUE du Mozambique a encouragé la création d'un groupe de travail sur l'égalité des sexes pour aider l'UE et les États membres à coordonner et intégrer ce plan d'action GAP I. Le rapport annuel sur les indicateurs du plan GAP I a ainsi été mis en place. Le groupe s'est réuni pour aborder la question, mener une réflexion et décider d'une stratégie en fonction des problématiques et des besoins, sur les manières de renforcer la perspective de l'UE sur les questions d'égalité des sexes, à l'échelle du Mozambique.

Dans le cadre du plan GAP I, les DUE et les États membres étaient tenus de mener des analyses comparées selon le sexe. Une évaluation de la question de l'égalité des sexes a donc été organisée dans le pays, dans l'optique d'analyser et de cartographier les actions et les programmes existants.

À ce stade, le gouvernement du Mozambique a pris part au processus. Les organisations nationales se sont elles aussi impliquées dans l'évaluation de la question de l'égalité des sexes dans le pays.

En termes de mise en œuvre, le groupe sur la feuille de route a décidé d'unir ses efforts à ceux de deux groupes de travail (société civile et Égalité des sexes), afin de maintenir un haut niveau de participation de la société civile. C'est ainsi que le groupe sur la citoyenneté et l'égalité des sexes a vu le jour. Si ce groupe œuvre pour les projets de la société civile, il est aussi aujourd'hui l'interlocuteur de l'UE pour les questions liées à l'égalité des sexes. Il a pour objectif de mieux faire comprendre les grands sujets liés à l'égalité des sexes, mais également d'encourager la coordination à travers la feuille de route sur les OSC, la mise en œuvre et le suivi du plan GAP.

À travers son programme, le groupe a dressé une liste de sujets à débattre chaque année. Tous les ans, trois réunions de 3 heures sont organisées. À chacune de ces réunions, les OSC présentent leurs activités, une étude et/ou un projet, un domaine d'expertise, mais aussi leurs propositions sur les sujets au cœur de leurs plaidoyers respectifs. Lors de la première réunion, par exemple, le réseau des ONG mozambicaines JOINT a été présenté et a fait part de ses travaux relatifs à la nouvelle loi nationale sur les associations, qui contient des clauses sur les ONG internationales.

Parmi les sujets proposés pour 2019, consultez la liste ci-dessous :

L'ÉGALITÉ DES SEXES:

1. La proposition de loi sur le mariage précoce ;
2. Le mouvement des femmes pour la réconciliation nationale et la consolidation de la paix ;
3. État des lieux du plaidoyer pour l'abolition du décret 39/2003 ;

LE CHAMP D'ACTION DES OSC ET LE PLAIDOYER :

1. La position des OSC sur le processus de décentralisation ;
2. La présentation d'études de cas sur les mouvements citoyens non officiels ;
3. La mobilisation de la jeunesse.

Il faut noter que chaque fois qu'un ambassadeur de la DUE, ou le référent de la DUE pour les OSC se déplacent à travers le pays (pour superviser un projet, par exemple), la DUE organise des rencontres ad hoc avec les membres de la société civile actifs dans la région concernée. Ces réunions portent à la fois sur les opportunités de financement et le dialogue avec la société civile œuvrant à l'échelle locale. Elles ont lieu environ tous les deux mois. Finalement, ces rencontres sont une bonne pratique qui démontrent que la mise en œuvre des feuilles de route par pays ne concerne pas uniquement la création de structures et de stratégies, mais également la mise en avant d'une mentalité liée à l'importance du dialogue avec la société civile par tous les moyens possibles.

B. Les stratégies par pays en matière de droits de l'homme : une occasion pour les OSC de collaborer avec les DUE sur des questions liées aux droits de l'homme

LE PLAN D'ACTION DE L'UE EN FAVEUR DES DROITS DE L'HOMME ET DE LA DÉMOCRATIE : L'ENGAGEMENT POLITIQUE DE L'UE POUR LA PROMOTION ET LA PROTECTION DES DROITS DE L'HOMME

Afin d'appliquer les actions de l'UE en faveur des droits de l'homme et de la démocratie décrites dans le « **Cadre stratégique et plan d'action pour les droits de l'homme et la démocratie** » (2012), les « **Orientations de l'UE sur les droits de l'homme** », les conclusions du Conseil et les Documents de stratégie par pays, un **plan d'action pour les droits de l'homme et la démocratie** a été adopté pour la période 2015-2019. Il vise à **promouvoir et protéger les droits de l'homme, soutenir la démocratie dans l'action extérieure de l'UE.**

CONTENU DU PLAN D'ACTION

Le plan d'action englobe un large éventail de thèmes : les droits des enfants, l'égalité des sexes, l'émancipation et les droits des femmes et des filles, les processus électoraux, la torture, le mauvais traitement, la peine de mort, etc. Il contient également les engagements de l'UE, afin de dynamiser le soutien aux défenseurs des droits de l'homme, mais aussi de promouvoir, superviser et défendre le champ d'action de la société civile, faire face aux menaces qui pèsent sur elle. L'UE reconnaît le rôle clé des OSC et des défenseurs des droits de l'homme dans la contribution à

la création d'un environnement sûr et favorable. De ce fait, l'Union encourage les OSC à soutenir l'UE dans la promotion d'une approche fondée sur les droits de l'homme.

LES POINTS D'ENTRÉE POUR COLLABORER AVEC LES DUE SUR LES DROITS DE L'HOMME

En vue de l'adoption du **plan d'action sur les droits de l'homme et la démocratie pour 2020-2025**, les DUE doivent organiser des **consultations avec les OSC**. Nous encourageons donc les OSC à contacter le référent pour les droits de l'homme au sein de la DUE afin d'obtenir des informations sur le processus de consultation dans le pays, mais aussi d'étudier des pistes pour une éventuelle collaboration. Vous devriez avoir accès à ce document par le biais du référent pour les droits de l'homme si vous souhaitez plus d'informations sur son contenu.

LES STRATÉGIES PAR PAYS EN MATIÈRE DE DROITS DE L'HOMME : MISE EN PRATIQUE DU PLAN D'ACTION

Afin de garantir la mise en œuvre efficace du plan d'action sur le terrain, **chaque DUE doit identifier des domaines prioritaires pour enrichir les stratégies par pays en matière de droits de l'homme**. Ces stratégies visent à garantir l'inclusion du respect des droits de l'homme comme partie intégrante de l'identification, de la conception, de la mise en œuvre, de la supervision et de l'évaluation de l'ensemble des projets et des politiques de développement. Les stratégies par pays en matière de droits de l'homme ne sont pas toutes publiées en ligne. Leur publication dépend de la sensibilité des gouvernements nationaux aux questions liées aux droits de l'homme. **Les stratégies par pays en matière de droits de l'homme sont renouvelées tous les ans**. Il est donc probable que le renouvellement du plan d'action pour les droits de l'homme et la démocratie 2015-2019, d'une part, et celui des stratégies par pays en matière de droits de l'homme, d'autre part, soient alignés et coordonnés.

Boîte C: La cohérence des politiques au service du développement :

impact des politiques européennes sur le développement durable dans votre pays

Plusieurs politiques européennes peuvent profondément affecter les plans des pays partenaires pour le développement durable ainsi que les droits de l'homme de leurs populations. C'est par exemple le cas des exportations bon marché subventionnées, contre lesquelles les producteurs locaux ne peuvent rivaliser, ou encore des entreprises européennes qui consomment les ressources naturelles d'un pays sans y payer les impôts dus. Il est souvent question de donner d'un côté et reprendre de l'autre. Cette situation peut se produire lorsque l'UE et ses États membres sont soumis à l'obligation légale d'accorder leurs politiques avec les objectifs de développement, comme le stipule le traité de Lisbonne (2009). Les domaines politiques ayant un impact sur le développement durable sont notamment le commerce, l'énergie, les relations extérieures, la sécurité, l'environnement et le changement climatique, la migration, les taxes et la finance, la politique agricole et la politique de pêche. Jusqu'à présent, plusieurs outils ont été développés pour aider les fonctionnaires de l'UE à développer des politiques n'ayant aucun impact négatif. La DUE est une actrice importante à cet égard. Dans leurs comptes-rendus annuels auprès de Bruxelles, les DUE doivent faire état de l'impact des politiques européennes sur les pays partenaires. Elles sont également invitées à entretenir des discussions régulières sur l'impact des politiques européennes avec les pays partenaires. À cette fin, CONCORD estime que les DUE devraient, en collaboration étroite avec les acteurs de la société civile, évaluer de manière proactive l'impact des politiques européennes non liées au développement sur le pays partenaire concerné. Ce processus peut être assuré dans le cadre du cycle d'élaboration des politiques. Cette évaluation permettrait de mettre en place de meilleures politiques européennes, sans impact négatif, avec une contribution positive au développement durable dans les pays partenaires. L'UE serait alors capable de garantir la cohérence de ses politiques avec le développement durable.

En outre, pour mettre un terme aux impacts négatifs des politiques européennes, il est important que la société civile signale directement ces impacts aux DUE, en leur demandant de les communiquer à leur siège. Selon vos sujets de préoccupation, vous devrez peut-être interagir avec différents membres de la délégation (voir le chapitre 3). Dans chaque DUE, il est probable qu'un membre spécifique soit responsable des questions économiques et du commerce, qu'un autre membre soit en charge du développement alimentaire et rural, et qu'encre un autre traite les questions liées aux ressources naturelles et à la pêche. Tout dépend de la structure spécifique de la délégation dans votre pays.

C'est pour cela que vous devrez consulter le site Internet officiel de la délégation de l'UE dans votre pays, afin d'identifier votre interlocuteur. En cas de doute, ou si vous contactez votre DUE pour la première fois, CONCORD suggère de vous adresser au Chef de la Coopération (voir le chapitre 6 qui propose des conseils sur cette approche).

5. LA RECONNAISSANCE DES OSC AU SEIN DE L'ACTION EXTÉRIÈRE DE L'UE : LES FEUILLES DE ROUTE PAR PAYS



A. La transition des politiques européennes vers la promotion des OSC en tant qu'actrices de la gouvernance et de la démocratie

LES OSC EN TANT QU'ACTRICES DE LA GOUVERNANCE ET DE LA DÉMOCRATIE

Les documents de démarches et de stratégies récents reflètent la nouvelle approche de l'UE vis-à-vis des OSC. Ils convergent en faveur de l'octroi d'un rôle plus important à la société civile, notamment en tant qu'élément clé de la gouvernance démocratique, de l'obligation de rendre compte et de la création de sociétés justes, équitables et inclusives. Ces documents ont en partie été adoptés dans le sillage du « Programme d'action d'Accra (2008), du dialogue structuré pour un partenariat efficace en matière de développement, et de la préparation du Forum de Haut Niveau sur l'Efficacité de l'Aide à Busan (2011)³. Ils interviennent aussi, d'autre part, en réponse au « printemps arabe » et au rôle joué par la société civile.

LA COMMUNICATION DE LA CE « LES RACINES DE LA DÉMOCRATIE » (2012)

En 2012, l'UE décide d'aller plus loin dans le soutien accordé depuis longtemps à la société civile, en élaborant la Communication de la CE « Les racines de la démocratie et du développement durable : l'engagement de l'Europe avec la société civile dans le domaine des relations extérieures ». Cette approche innovante et plus ambitieuse vise à promouvoir la participation constructive et structurée de la société civile dans les processus politiques et démocratiques des gouvernements. Cette participation était alors jugée insuffisamment durable et

structurée. La communication définit **trois priorités pour le soutien de l'UE aux OSC** :

1. Renforcer les efforts visant à promouvoir un environnement propice pour les OSC dans les pays partenaires ;
2. Encourager la participation constructive et structurée des OSC aux politiques intérieures des pays partenaires, au cycle de programmation de l'UE et aux processus internationaux ;
3. Accroître la capacité des OSC locales à exercer plus efficacement leur rôle d'actrices indépendantes du développement.

B. Les feuilles de route européennes par pays : une collaboration renforcée entre l'UE et la société civile

ORIGINE ET OBJECTIFS DES FEUILLES DE ROUTE PAR PAYS

Pour transposer ses engagements politiques en actions pratiques, l'UE décide de développer et d'adopter en 2014 des « feuilles de route par pays » pour la collaboration avec la société civile. Ces feuilles de route présentent une analyse européenne du panorama de la société civile, son environnement favorable et ses obstacles, les opportunités et les contraintes auxquelles sont confrontées les OSC dans chaque pays partenaire. En identifiant les priorités de l'UE lors de la collaboration avec les OSC et du soutien qui leur est apporté dans les pays partenaires, **les feuilles de route ont vocation à améliorer l'impact, la prévisibilité, la visibilité et la cohérence des actions de l'UE.**

³ Voir l'indicateur sur *[l'Environnement propice aux OSC](#)*.

FEUILLES DE ROUTE ET PROCESSUS

Les feuilles de route sont élaborées pour les pays d'Amérique latine, des Caraïbes, d'Afrique, d'Asie, du Pacifique et du voisinage européen. Les États membres de l'UE et la société civile sont les principaux contributeurs au processus d'élaboration des feuilles de route. Ce processus n'est pas uniforme. Le contexte local et, à plus forte raison, l'intérêt de la DUE pour les OSC (selon l'influence du référent pour les OSC dans la DUE) auront une très grande incidence sur la structure et la transparence de ce processus. Les feuilles de route ne sont pas toujours publiées sur les sites Internet des DUE. Les pays hôtes et d'autres donateurs peuvent également adopter les feuilles de route s'ils le souhaitent.

RETOUBÉES POSITIVES DES FEUILLES DE ROUTE

Les feuilles de route sont conçues pour faciliter les approches communes en soutenant la programmation conjointe sur le terrain et en améliorant l'impact collectif de l'UE et la division des tâches. Au vu de l'importance accordée aujourd'hui à la programmation conjointe dans toutes les DUE, le processus de feuilles de route peut être considéré comme un succès. Ces processus encouragent le dialogue avec les OSC afin de mettre en place des relations plus structurées, une bonne analyse des OSC dans le pays. Ce document fait office de référence pour les gouvernements et permet d'améliorer la transparence.

C. Les feuilles de route par pays : vers un dialogue plus structuré et plus transparent avec les OSC

RÉVISION DU CONTENU

Avec l'adoption de l'Agenda 2030 (en 2015) et les nouvelles priorités de l'UE telles que le consensus européen pour le développement adopté en 2017, les feuilles de route ont dû être révisées ou remaniées. Axée sur les pays fragiles et les nouvelles priorités de l'UE, la révision a été menée au cas par cas et s'est traduite par des mises à jour des priorités mais aussi des remaniements complets pour certaines d'entre elles. Les nouvelles feuilles de route incluent à présent les ODD et se concentrent sur ceux qui sont considérés comme des priorités, et pour l'accomplissement desquels les OSC ont un rôle à jouer. Ce principe s'avère utile dans les discussions avec les pays partenaires où certains réseaux peuvent être mis en avant dans un dialogue structuré avec le gouvernement.

RÉVISION DU PROCESSUS

Il se dégage une volonté claire de dialogue plus structuré et plus formel, afin de garantir l'inclusion et de tendre la main à de nouveaux acteurs, notamment des réseaux. Si la DEVCO reconnaît pourtant que tout dépend de l'intérêt des DUE pour les OSC, elle reste convaincue que cet intérêt grandira avec l'inclusion d'aides aux OSC dans les programmes géographiques du prochain budget de l'UE, le cadre financier pluriannuel (2021-2027).



STATUT ACTUEL

Aujourd'hui, toutes les **feuilles de route de deuxième génération (2018-2020)** doivent encore être approuvées par l'UE. Certaines DUE sont en passe de finaliser leurs feuilles de route révisées, alors que d'autres ont déjà terminé la rédaction et le processus d'approbation. Ces feuilles doivent être mises à disposition sur le site Internet de votre DUE pour améliorer la transparence et le dialogue avec les OSC, mais elles ne sont pas toutes rendues publiques (voir le point précédent sur la sensibilité).

POINTS D'ENTRÉE AVEC LA DUE SUR LES FEUILLES DE ROUTE POUR LES OSC

Le contenu des feuilles de route est primordial pour les OSC. Il leur permet de se familiariser avec les **priorités de l'UE dans sa collaboration avec les OSC, de se préparer aux appels à propositions lancés dans le cadre du programme thématique sur les OSC et les autorités locales**. En outre, l'UE et ses États membres garantissent la bonne intégration du processus de feuilles de route dans les politiques et les programmations européennes (telles que les stratégies par pays en matière de droits de l'homme). Ce processus doit aussi être lié à d'autres procédures pertinentes à l'échelle nationale. **Les priorités retenues dans la feuille de route viendront donc compléter celles du prochain cycle de programmation européenne pour le cadre financier pluriannuel 2021-2027.**

Le dialogue et la consultation en continu avec la société civile sont des éléments essentiels à la **mise en œuvre des feuilles de route**. Par conséquent, il ne faut pas hésiter à participer à ce processus. Demandez une rencontre pour fournir plus d'informations sur les anciennes feuilles de route par pays dans le contexte de l'analyse en cours. Autre possibilité : demandez des réunions régulières pour prendre connaissance de la mise en œuvre des feuilles de route.

L'UE mène actuellement **une étude** visant à évaluer la première génération de feuilles de route et en tirer des enseignements. Les résultats seront regroupés dans **un rapport** qui sera publié en ligne et servira à améliorer la mise en œuvre des feuilles de route 2018-2020. Si la feuille de route par pays n'est pas disponible en ligne, n'hésitez pas à contacter votre DUE afin d'obtenir plus d'informations sur son stade d'avancement et de demander sa publication en ligne.

BOITE D: LA BIRMANIE : STRATÉGIE DE L'UE POUR RENFORCER LE PARTENARIAT AVEC LA SOCIÉTÉ CIVILE

CONTEXTE

L'UE est un partenaire de longue date des OSC de la Birmanie. L'Union a reconnu leur valeur ajoutée et leur rôle crucial dans le développement socio-économique du pays, et soutient les actions en faveur du processus de démocratisation. En Birmanie, les OSC actives à l'échelle nationale sont des éléments clés pour la paix et la résolution des conflits. La démocratisation du pays est au cœur de leurs actions, et les OSC appellent à une gouvernance plus transparente et responsable.

La DUE active en Birmanie a récemment mis au point la «stratégie européenne pour un partenariat renforcé avec la société en Birmanie (2018–2020)». Cette stratégie est élaborée selon les enseignements tirés de la mise en œuvre de la «Feuille de route - la collaboration de l'UE avec la société civile 2014-2017». Elle tient également compte des OSC actives à l'échelle locale et nationale, qui ont été consultées.

OBJECTIFS

Comme indiqué dans la stratégie, les objectifs premiers sont les suivants :

- Renforcer le partenariat entre l'UE et la société civile en Birmanie ;
- Encourager la création d'un environnement favorable à la participation des OSC dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques.

L'un des objectifs spécifiques de la stratégie consiste en outre à encourager le partage d'informations, la communication et l'apprentissage entre l'UE et les OSC. La DUE de la Birmanie a déployé des efforts considérables sur ce point. La diffusion d'informations sur le partenariat UE-OSC vise à renforcer les relations institutionnelles entre l'UE et les OSC grâce à une meilleure communication, un rayonnement plus large, la mise en place de dispositifs, et grâce au soutien de l'UE à la société civile. Cette démarche sera rendue possible et pourra inclure (liste non exhaustive) :

- La création d'espaces pour développer des réseaux ;
- La diffusion d'informations centralisées (sur un site Internet par exemple) à propos des appels à propositions en cours, gérés par la DUE et/ou ses partenaires opérationnels. Les États membres pourraient ultérieurement publier des appels à projets également sur ce site ;
- La publication par l'UE (DUE et États membres) d'une estimation annuelle des opportunités de financement pour les OSC ;
- La création d'une base de données des projets financés par des DUE (et les États membres), notamment les projets/ subventions mis en place par le biais de partenariats avec d'autres acteurs internationaux, les OSC nationales ou régionales ;

- La publication des nouvelles et des rapports les plus pertinents, de la part des DUE et des États membres, à l'attention des OSC ;
- La publication de témoignages vécus sur le terrain.

En termes d'activités et d'outils pratiques adressés aux OSC, la stratégie de l'UE propose :

- Des outils en ligne tels que Facebook, les sites Internet des DUE, l'Unité de gestion de l'information de la Birmanie ainsi que d'autres plateformes en ligne (sites Internet des partenaires de développement, site Mohinga), les listes de diffusion par email ;
- Les dialogues structurés offrant un moyen unique de communiquer directement avec les parties prenantes clés pour diffuser l'information sur la collaboration de l'UE avec la société civile, et sur l'action de la société civile ;
- La mise au point de dispositifs d'information publique via des conférences de presse, des événements majeurs ou des communiqués de presse ;
- Les événements publics : événements culturels, salons de la société civile, célébrations de la journée des femmes, de la journée des droits de l'homme, de la journée internationale des personnes handicapées, etc.

FINANCEMENT

Afin de garantir la mise en œuvre de la stratégie européenne, l'UE s'engage à débloquer des financements. Les ressources financières couvriront le coût de l'assistance technique, de la recherche et de l'organisation de dialogues structurés, de salons de la société civile, d'autres communications et événements de sensibilisation. Le soutien financier apporté aux OSC sera toujours fourni par le biais des programmes existants (le financement bilatéral de secteurs identifiés par l'UE, le financement thématique pour la société civile et les autorités locales, l'IEDDH, à titre d'exemples).

À cette fin, plus d'informations seront mises en ligne sur le site Internet de la DUE de la Birmanie et diffusées par d'autres sources.

6. QUELQUES CONSEILS POUR COLLABORER AVEC LA DUE

À maintes reprises, les DUE ont informé CONCORD ainsi que d'autres ONG internationales et d'autres OSC locales et du Sud, de leur **volonté d'interagir de manière collaborative et informée avec la société civile**. Cependant, lorsque les OSC ont des informations limitées à partager et lorsque la conversation est centrée sur les possibilités de financements, ces réunions peuvent nuire à l'image des OSC. C'est pour cela que nous proposons des **suggestions afin de préparer ou améliorer la collaboration avec votre DUE, en faisant bien connaître votre organisation**. C'est ce qui permettra aux OSC de bâtir des relations fortes avec les DUE, de mieux se faire connaître et enfin d'avoir accès à des financements.



1. MISEZ SUR L'ORGANISATION!

Assurez-vous que **votre organisation** (et d'autres) ait **connaissance du processus de programmation et des possibilités de collaboration** avec la DUE. Même dans un environnement concurrentiel, il sera extrêmement utile de renforcer la connaissance institutionnelle de votre organisation et d'interagir avec des partenaires potentiels de consortium. L'UE semble encourager, ces derniers temps, l'élaboration de grands projets. Vous pouvez :

- **Coordonner la collecte d'informations⁴ et de réponses** en les regroupant par catégories (réseau thématique ou société civile générale, par exemple).
- Faire le point sur **les modes d'information et de communication** entre acteurs de la société civile. Quelle est la méthode adaptée à votre contexte ?
- Trouver les meilleures sources d'information sur les activités de la DUE, telles que le site Internet de la délégation ;
- **Collaborer avec les États membres de l'UE**. À travers leurs ambassades, ils sont parfois disposés à apporter un soutien financier à des initiatives visant à faciliter le dialogue ou le développement du réseau. Ce soutien peut être divisé par ONG et par pays. Dans le contexte de la programmation conjointe, cet élément peut devenir particulièrement pertinent. La DUE est également susceptible de vous assister ;
- Sollicitez les ONG internationales et les plateformes nationales pour tout conseil ou information lorsque vous n'avez obtenu aucune information de la part de la DUE.

⁴ Parmi ces informations : le contexte des programmes européens actuels et à venir dans les pays, les projets européens actuellement mis en œuvre et les futurs projets, les programmes et les financements à venir, ainsi que des informations stratégiques et des révisions politiques.

⁵ Il peut s'agir d'informations sur l'accès à des visas de travail pour les travailleurs des ONG, d'informations liées à l'accès à des zones d'opération ou à des obstacles à la mise en œuvre d'actions humanitaires et de développement raisonnées.



La connaissance institutionnelle de votre organisation doit impérativement être renforcée.

2. COMPRENDRE CE QUE VOTRE ORGANISATION PEUT PROPOSER

Dans l'optique de mieux faire connaître votre organisation grâce à vos interactions avec la DUE, vous devez bien appréhender quel type d'informations sera utile à la DUE. Selon les questions abordées, une réunion de la DUE avec d'autres OSC peut s'avérer plus efficace. Vous pouvez :

- **Aider la DUE à renforcer ses connaissances** afin de mieux collaborer avec les OSC (ou avec différents types d'OSC, pour certaines questions particulières), en partageant votre expérience et votre analyse des contraintes auxquelles les OSC sont soumises. Vous pouvez également faire part de vos programmes à l'échelle nationale, partager vos rapports, vos résultats, les nouvelles approches que vous adoptez ;
- **Partager les informations** sur les dernières évolutions intervenues dans **votre contexte**, afin de fournir à votre DUE des recommandations conjointes, des observations partagées, des règles communes, des contributions coordonnées. Cet élément peut s'avérer particulièrement utile pour la DUE dans le contexte de la programmation après 2020. En général, les DUE sont intéressées par les connaissances directes des OSC dans certains domaines ou secteurs géographiques ;
- **Partager vos analyses et vos inquiétudes⁵ avec la DUE**, que vous invitez à des événements relatifs à la situation politique, ou à des questions politiques spécifiques importantes pour le pays ou pour les relations UE/gouvernement, à l'échelle nationale ou régionale ;
- Partager vos analyses et vos inquiétudes sur l'environnement dans lequel évolue la société civile avec la DUE, par le biais du **processus européen de feuille de route par pays**. En coordination avec la DUE, déterminez comment la DUE peut refléter ces inquiétudes dans le dialogue politique avec les gouvernements. **Lancez une collaboration constructive et cohérente** en matière de mise en œuvre, développement et révision de la feuille de route pour la société civile et les

stratégies relatives aux droits de l'homme. Les points d'entrée peuvent comprendre l'analyse des feuilles de route précédentes, ou la prise de connaissance sur la mise en œuvre des feuilles de route ;

- Garantissez l'organisation relativement régulière de réunions afin de maintenir et développer la relation, apportez toujours de nouveaux éléments au contexte opérationnel ou aux besoins identifiés.



3. COMPRENDRE CE QUE VOTRE ORGANISATION PEUT ATTENDRE DE LA DUE

Vos attentes peuvent inclure :

- **Le renforcement des capacités pour les OSC** (par exemple pour l'accès et la gestion de subventions européennes) ;
- **L'accès** aux documents de la DUE tels que le calendrier annuel ou celui des annonces de consultations ;
- **L'implication de la société civile** dans les discussions et la supervision de l'aide budgétaire de l'UE au pays concerné ;
- La **transmission des inquiétudes de la société civile** auprès du gouvernement, l'établissement d'un dialogue tripartite avec le gouvernement ;
- Le **soutien financier** à la mise en place d'une coalition ou d'une plateforme de plaidoyer, de campagnes de plaidoyer ou de projets, de séminaires et d'événements publics ;
- L'accès à un éventail de méthodes de collaboration avec les OSC en fonction du contexte (dialogue continu, discussion thématique, consultation en ligne, table ronde, groupes de discussion par email, site Internet de la DUE, Facebook, Twitter)



4. COMPRENDRE CE QUE LA DUE PEUT ATTENDRE DE VOTRE ORGANISATION

Vous pouvez :

- Adopter une attitude proactive dans le **renforcement du réseau et de la coordination** entre différents acteurs sociaux (groupes locaux, ONG internationales) ;
- **Jouer un rôle majeur pour garantir à la société civile l'accès à la DUE**, et assurer que l'ensemble des acteurs de la société civile soient entendus ;
- **Encourager la mise en place de consultations et la**

participation aux dialogues sur les stratégies, les plans et les politiques en matière de développement national ;

- **Renforcer** (par la société civile) **l'élaboration et de la mise en œuvre des politiques** par les gouvernements nationaux et locaux, notamment par la surveillance de l'aide budgétaire européenne et des dépenses du gouvernement, la mise en œuvre et le suivi des progrès des pays pour atteindre les ODD (rapports non officiels) ;
- Fournir des informations sur la situation actuelle à l'échelle locale, partager les renseignements ;
- **Partager des informations et des connaissances** sur les politiques et la programmation européennes pour renforcer les compétences de la société civile locale en matière de plaidoyer et d'activité politique (notamment pour les ONG internationales).



5. COMPRENDRE CE QUE VOTRE ORGANISATION DEVRA CHERCHER À OBTENIR

Vous pouvez plaider pour :

- Le respect de délais d'annonce des consultations ou autres informations de la DUE, suffisants pour permettre à la société civile de se préparer et de coordonner son action ;
- L'accès aux bonnes informations, au bon moment, adressées aux bonnes personnes ;
- La collaboration structurée de la DUE avec un large éventail d'acteurs de la société civile, et non seulement une minorité sélectionnée .
- Le retour d'informations à la suite des consultations (prochaines étapes/projets, résultats, entente commune confirmée, démarches pour mettre en avant les questions soulevées, etc.).
- Le suivi des informations après l'allocation de subventions, par appel à propositions comme par attribution directe.

7. FINANCEMENTS EUROPÉENS : TENDANCES ET RÉPERCUSSIONS SUR LA SOCIÉTÉ CIVILE

Les règles et réglementations de l'UE pour la gestion des subventions sont fixées par le règlement financier (et traduites pour la coopération extérieure dans le « Guide pratique des procédures »⁶). Les règles sur la portée, les objectifs et les limites des instruments financiers s'appuient sur une base légale claire, mais l'interprétation reste souvent plus flexible.

Les tendances ont une incidence sur l'interprétation des instruments financiers (et, a fortiori, la programmation). Dans le contexte de l'UE, ces tendances sont souvent stimulées par ;

- L'influence politique du Parlement européen ;
- La modification des méthodes de travail employées par les États membres individuels pour les développements extérieurs (en influençant par exemple la réflexion et la méthode de travail au sein de la CE) ;
- Les initiatives mondiales (telles que les ODD) ;
- L'évolution des besoins et des exigences liées à l'obligation de rendre compte aux contribuables sur les dépenses des financements ;
- D'autres changements dans le secteur, ayant un impact sur notre action et nos méthodes (par exemple : les réponses à la surveillance accrue du travail des OSC avec les enfants et les adultes vulnérables).

Les tendances sont parfois en opposition. Par exemple, la CE est favorable à l'élaboration de projets plus importants qui peuvent fonctionner à différentes échelles, avec un désir d'ancrage local, une aide financière et un soutien direct au renforcement des capacités, adressé à la société civile locale.

En termes de politiques européennes et de programmation de projets, voici quelques tendances anticipées, identifiées par CONCORD ces dernières années :

- Niveau d'aide aux OSC stable, mais accompagné de conditions thématiques, géographiques et axées sur les résultats ;
- Intégration des ODD renforcée et plus visible ;
- Attention accrue portée à la question de l'égalité des sexes, plus particulièrement à l'inclusion des femmes et des filles, et des questions de violence à l'égard des femmes et des filles ;
- Liaison et intégration plus claires de projets de développement incluant des mesures pour le climat/l'environnement ;
- Vision plus explicite du lien entre le ciblage de la lutte contre les causes profondes de la migration et le développement (alors que la migration reste une tendance sous-jacente) ;
- Alignement plus précis de la coopération au développement en tant que politique extérieure et outil de sécurité intérieure ;
- Volonté de l'UE de renforcer les exigences pour les OSC en matière d'obligation de rendre compte, avec des démarches et une administration claires ;



- Les organismes donateurs se tournent davantage vers la gestion que vers le partenariat, une réorientation vers une relation plus axée sur le service ou les actions menées.
- Volonté de soutenir les OSC locales dans les pays partenaires, tout en maintenant un équilibre avec la capacité des DUE à gérer des subventions limitées, résoudre des problèmes, gérer les risques et l'obligation de rendre compte ;
- Liens plus explicites avec le secteur privé sur tous les aspects des questions de développement.

Les répercussions de ces tendances sur les OSC sont nombreuses. CONCORD note les points suivants :

- Il est important de faire en sorte que votre organisation mette en avant la démarche adoptée pour aligner ses méthodes avec les ODD ;
- Votre organisation doit impérativement prendre en compte le climat/l'environnement. Demandez-vous s'il sera nécessaire de modifier certains éléments de votre méthode de travail, ou si vous vous disposez déjà de bonnes pratiques ;
- Il est possible de considérer le recours de plus en plus important à l'appui financier à des mécanismes tiers comme une manière de soutenir les groupes locaux et les petits groupes de la société civile. Dans ce cas, votre organisation doit s'interroger : est-elle un partenaire réaliste pour l'UE, où serait-il préférable d'envisager l'accès aux financements via le mécanisme d'aide ?
- En matière d'obligation de rendre compte, la part de risque transférée aux OSC partenaires est de plus en plus importante (éléments financiers, cofinancement, élément social tel que le professionnalisme). Si vous travaillez avec une subvention européenne, il est par conséquent important de réfléchir à votre aptitude à gérer ces facteurs de risque ;
- Si vous travaillez avec des partenaires locaux et des organisations locales, interrogez-vous sur le type de relations que vous souhaitez développer et sur l'impact potentiel de différents types de financement sur ces relations.

⁶ Consultez la dernière version du *Guide pratique des procédures de l'UE*, 2018.

8. LE BUDGET PRÉVISIONNEL DE L'UE 2021-2027

Avertissement : les discussions sur le prochain budget de l'UE et sur l'instrument de voisinage, de coopération au développement et de coopération internationale (IVCDCI) sont toujours en cours. Les informations présentées dans ce chapitre sont par conséquent sujettes à modification. Ces informations seront mises à jour à la suite de l'adoption du nouvel instrument de l'UE pour le développement et la coopération internationale.

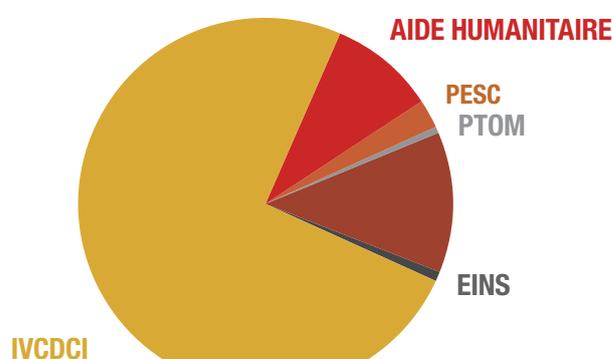
Le budget de l'UE à long terme actuellement en place (le cadre financier pluriannuel) s'achèvera fin 2020. Un nouveau cycle budgétaire sera alors mis en place pour la période 2021-2027. Ce chapitre propose une vue d'ensemble du cadre financier pluriannuel 2021-2027 avec une attention particulière portée à l'instrument de voisinage, de coopération au développement et de coopération internationale (IVCDCI)⁷ et à l'implication des DUE dans le processus de programmation afin d'aider les OSC à identifier les points d'entrée pour une collaboration efficace avec l'UE et les États membres dans les pays.

LA STRUCTURE DU PROCHAIN CADRE FINANCIER PLURIANNUEL DE L'UE (2021-2027)

Le prochain budget de l'UE comprendra plusieurs lignes dédiées à différents domaines selon les actions et les priorités de l'UE. Ces éléments sont les suivants:

1. Marché unique, innovation et numérique
2. Cohésion et valeurs
3. Ressources naturelles et environnement
4. Migration et gestion des frontières
5. Sécurité et défense
6. **Le voisinage et le monde entier** - Cette ligne budgétaire est centrée sur les relations extérieures de l'UE, notamment l'aide humanitaire et l'aide au développement
7. L'administration publique européenne.

Les **principales priorités et le marco presupuestario general para la acción exterior de la UE** se définissent en el pilar VI: "Nuestra vecindad y el resto del mundo". El principal instrumento para la cooperación al desarrollo será el **NDICI** (por sus siglas en inglés) y será la principal herramienta de la UE para contribuir a erradicar la pobreza y promover el desarrollo sostenible, la prosperidad, la paz y la estabilidad. No obstante, también tiene como objetivo promover los intereses de la UE. Este pilar también incluye fondos para la ayuda humanitaria, la Política Exterior y de Seguridad Común, el apoyo a los países y territorios de ultramar y el Instrumento de Ayuda de Preadhesión.



PRÉSENTATION DU NOUVEL INSTRUMENT IVCDCI POUR LES RELATIONS EXTÉRIEURES

Dans la proposition actuelle, l'IVCDCI regroupe la plupart des instruments existants consacrés à la coopération au développement pour les relations extérieures et inclut le Fonds européen de développement (FED), actuellement en dehors du cadre financier pluriannuel. L'IVCDCI rassemble des programmes géographiques et thématiques, des mesures d'intervention rapide, ainsi qu'une réserve non affectée.

PROGRAMMES GÉOGRAPHIQUES	PROGRAMMES THÉMATIQUES	MESURES D'INTERVENTION RAPIDE
(a) Voisinage (b) Afrique subsaharienne (c) Asie et Pacifique (d) Amériques et Caraïbes	(a) Droits de l'homme et démocratie (b) OSC (c) Stabilité et paix (d) Défis mondiaux	(a) Stabilité et prévention des conflits en situation d'urgence, de crise émergente, de crise et de sortie de crise (b) Résilience et association de l'aide humanitaire et de l'aide au développement (c) Besoins en politique extérieure
Financements non affectés (« matelas »)		

⁷ Veuillez noter que les informations proposées dans cette section reflètent les propositions actuelles pour le prochain budget de l'UE, susceptibles d'être modifiées en fonction des négociations menées par différents organes de l'UE. La décision finale devrait intervenir fin 2019.

Les programmes géographiques auront plus d'importance, car près de 75 % de ces fonds seront distribués via l'enveloppe géographique. Les programmes thématiques et les mesures d'intervention rapide seront complémentaires aux programmes géographiques .

La flexibilité reste l'un des principes clés de l'IVCDCI. Au vu de la complexité des défis mondiaux actuels, l'UE veut pouvoir réagir rapidement face aux évolutions des besoins et des priorités, entre autres, grâce à un matelas de flexibilité.

L'IMPLICATION DES DUE DANS L'ADOPTION DES PRIORITÉS DE PROGRAMMATION ET DE FINANCEMENT DE L'IVCDCI

Les priorités de l'IVCDCI en matière de politique et de financement seront définies par **l'implication de la DUE**, la **programmation conjointe** entre les DUE et les ambassades des États membres dans un pays donné, ainsi que par **le dialogue avec le pays partenaire et la collaboration avec d'autres parties prenantes clés comme la société civile**, le monde académique, le secteur privé et les autorités locales.

Les DUE sont impliquées dans différents processus politiques qui auront tous un impact sur la programmation du futur instrument de développement. Dans le pays, la collaboration efficace sur les procédures énumérées ci-dessous sera essentielle pour faire en sorte que les opinions de la société civile soient bien représentées.

- Préparation des **programmes pour le futur instrument financier de l'UE**. Première étape : l'évaluation interne de l'ordre des priorités, qui doit être envoyé pour révision par la DUE à la DEVCO à la fin du mois d'avril 2019. Fin juin 2019 : Les DUE devront soumettre à la DEVCO une courte note de synthèse. Dans ce contexte, il pourrait être très

utile de partager analyses contextuelles, estimations des besoins et suggestions d'approches face aux lacunes ou obstacles identifiés.

- **La programmation conjointe entre l'UE et les États membres** est mentionnée comme la méthode privilégiée pour le prochain cadre financier pluriannuel. La coordination de la collaboration avec les États membres dans le pays selon les pays d'origine des ONG pourrait être un point fort.
- La révision des **feuilles de route par pays** avec la société civile pourrait recouper d'autres processus. Dans certains pays par exemple, les OSC sont impliquées dans la programmation conjointe, mais cela varie profondément d'un pays à l'autre.
- **L'approche multipartite dans les plans et stratégies de l'UE : des plans d'action sur le secteur privé** ont déjà été élaborés dans 107 pays. Pour accéder à ce document, n'hésitez pas à partager avec la DUE vos expériences de collaboration avec le secteur privé en manière d'actions pour le développement.
- La nouvelle **alliance Afrique-Europe pour un investissement et des emplois durables** implique la création d'emplois et d'un pacte de croissance. Elle sous-entend également la mise en place de consultations sur les chaînes d'approvisionnement (et d'autres sujets, comme le plan d'investissement extérieur). Le partage d'informations et de révisions sur les objectifs de programmation, les obstacles à la création d'emploi et à la croissance, pourrait être un point d'entrée pour l'implication dans les consultations.

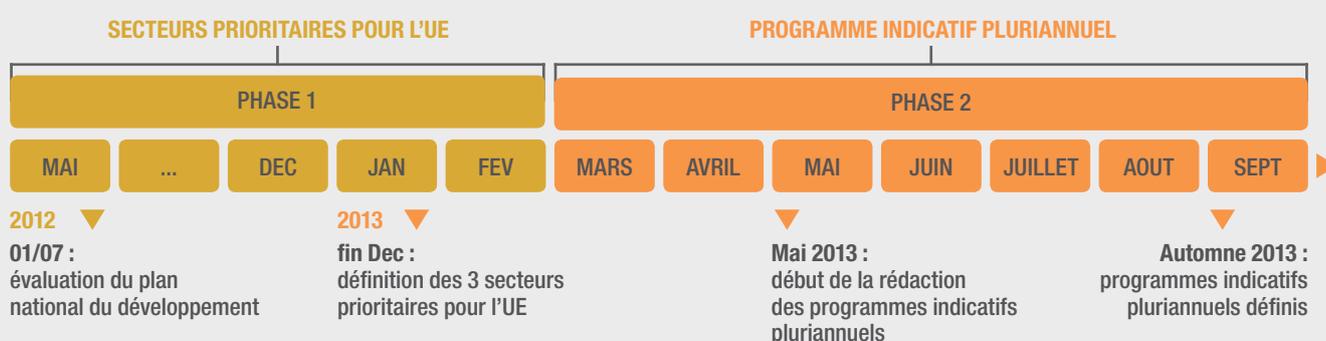
Il est donc important que la société civile soit considérée comme un interlocuteur légitime au sein de ces processus et que ses opinions soient représentées dans le spectre des priorités identifiées par les DUE.



9. ENSEIGNEMENTS TIRÉS DU CYCLE DE PROGRAMMATION 2014-2020, DÉMARCHES PRÉLIMINAIRES EN VUE DU PROCHAIN CYCLE

Avertissement : les étapes clés du prochain cycle de programmation de l'UE n'ont pas encore été rendues publiques. Les informations présentées dans ce chapitre sont par conséquent sujettes à modification. Ce paragraphe sera mis à jour au cours de l'année 2019, dès que les informations concernées seront accessibles.

CYCLE DE PROGRAMMATION GÉOGRAPHIQUE : PHASES ET DELAI



LE CYCLE DE PROGRAMMATION DE L'UE 2014-2020

Ce chapitre vise à fournir **une définition de la programmation européenne**. Ce paragraphe fait référence à la période 2014-2020, qui touchera bientôt à sa fin. Il ne contient donc pas les informations exhaustives sur l'avenir du budget de l'UE. Il permettra tout de même aux OSC actives à l'échelle locale et nationale d'identifier les opportunités de collaboration avec la DUE au sein de la programmation actuelle.

L'UE a lancé un **processus de programmation pour son aide à la coopération au développement** dans le contexte du cadre financier pluriannuel 2014-2020, ainsi que dans le cadre du 11e FED. L'objectif de la programmation est d'identifier les futurs domaines de coopération dans chaque pays ou région pour une période de sept ans. Ce processus devra passer par la consultation des gouvernements et s'aligner, si possible, avec les plans de développement nationaux. Pour 2014-2020, **les DUE ont joué un rôle essentiel dans le processus de programmation**. Elles ont préparé et proposé à Bruxelles la stratégie de l'UE pour une collaboration avec les pays partenaires. Lors de ce processus, elles ont été invitées à consulter la société civile.

Dans le budget européen 2014-2020, il existait **une distinction entre programmation géographique et thématique**. Lors de la première phase de la programmation des instruments géographiques⁸ de l'UE, chaque DUE devait identifier ses trois secteurs prioritaires pour 2014-2020. La consultation des OSC pour identifier ces trois secteurs était l'une des obligations des DUE. De nombreuses OSC ont participé à ces consultations et ont été étroitement associées aux discussions sur les secteurs prioritaires. La seconde phase du processus de programmation, la plus importante, a permis aux DUE d'élaborer le **programme indicatif pluriannuel (PIP)** et d'énoncer en détail le soutien de l'UE aux trois secteurs prioritaires choisis.

Le PIP est un dispositif essentiel. Il explique comment l'UE soutient les secteurs sélectionnés, par quels instruments, et dans quelles zones géographiques du pays. Il offrait aux OSC une formidable occasion d'exprimer un avis sur les modalités de mise en œuvre de l'aide européenne au développement, conformément au plan de développement national du pays, au document de stratégie pour la réduction de la pauvreté, ainsi qu'aux opinions des organisations locales. C'est aussi à ce

⁸ Les instruments géographiques de l'UE pour 2014-2020 sont :

- Le Fonds européen de développement (FED) pour les pays d'Afrique, les Caraïbes et le Pacifique
- L'instrument de coopération au développement (ICD) pour l'Amérique latine, l'Asie et l'Asie centrale
- L'instrument européen de voisinage (IEV)

moment que les DUE ont pu bénéficier au mieux de l'expertise des OSC dans les pays concernés.

À ce stade, CONCORD a vivement conseillé aux OSC de faire preuve de proactivité en contactant les délégations. Plusieurs organisations ont participé à la première phase de ce processus et sont restées impliquées par la suite. La coordination et le partage des informations avec les ONG internationales et locales au sein du pays ont permis de renforcer les actions de plaidoyer.

Quant au processus de programmation des instruments thématiques⁹, Bruxelles a commencé à élaborer des PIP pour l'ensemble des instruments thématiques. Par la suite, la CE a fait part des projets de PIP pour ces instruments, et offert aux OSC l'opportunité de présenter des commentaires.

LE PROCHAIN CYCLE DE PROGRAMMATION DE L'UE : LES ÉTAPES PRÉLIMINAIRES ET LE RÔLE DES DUE¹⁰

Alors que le budget européen 2021-2027 est en cours de discussion, **certaines étapes de la programmation européenne pour la coopération au développement après 2020 ont été élaborées**. Bien qu'il soit prématuré d'indiquer comment le futur instrument de l'UE pour la coopération au développement sera mis en place, certains travaux préparatoires sont déjà en cours.

Cette étape connue sous le nom de « **phase analytique** » vise à **développer une évaluation stratégique des pays et régions partenaires**. Les principales questions auxquelles Bruxelles souhaite recevoir des réponses sont les suivantes :

- Quels sont les intérêts politiques extérieurs et les priorités stratégiques clés de l'UE dans les différents pays et régions ?
- Quels sont les programmes communs avec les pays et régions partenaires ?
- Comment l'APD de l'UE peut poursuivre au mieux les intérêts de l'UE, promouvoir les valeurs européennes et soutenir la transition des pays vers le développement durable ?

Pour cette phase, les bureaux de Bruxelles ont passé en revue les documents stratégiques, **collaboré avec les DUE pour élaborer des visions stratégiques communes**, et consulté plusieurs DG au sein de la CE. Ce travail a été mené avec les États membres autant que possible. La **DG DEVCO, en collaboration avec les Chefs de la Coopération des DUE, est**

actuellement en train de définir les priorités de l'UE pour la coopération. Cet exercice vise à identifier les programmes communs avec les pays partenaires (principalement à partir des dialogues sur les ODD), identifier les chaînes de valeur (pactes pour l'emploi et la croissance, principalement), et simuler des programmations conjointes, une étape de plus en plus importante pour la période 2021-2027.

Lorsque les priorités communes seront définies, elles doivent obtenir l'aval politique de la nouvelle CE qui entrera en fonction en novembre 2019. Le cycle de programmation officiel ne débutera qu'après la validation de la CE pour la formule d'affectation des ressources et les priorités de coopération politiques. Le lancement de ce cycle est prévu pour janvier 2020. Ce cycle sera composé des étapes suivantes :

- Le siège de Bruxelles envoie les orientations de programmations aux DUE ;
- Les DUE préparent les projets de PIP. Sont inclus : les analyses des pays, les consultations multipartites, la coordination avec les États membres (programmation conjointe), et le dialogue avec les pays partenaires ;
- Séminaires régionaux ;
- Bruxelles et les DUE ouvrent un dialogue sur les projets de PIP ;
- La préparation et l'adoption des décisions de la CE.

Le processus devrait être finalisé pour fin 2020. Le prochain budget de l'UE doit débuter en janvier 2021.

Il est pourtant difficile, à ce stade, de révéler le déroulement exact du prochain processus européen de coopération au développement pour la période 2021-2027. En effet, certaines questions restent ouvertes et certaines variables sont encore susceptibles d'avoir un impact. C'est le cas des négociations sur le prochain budget de l'UE, du Brexit, des élections au Parlement européen et de la nomination de la prochaine CE, autant d'éléments qui pourraient influencer le prochain cycle de programmation.

⁹ Les instruments de financement thématiques de l'UE pour 2014-2020 sont les suivants :

- L'instrument OSC - autorités locales
- Les biens publics mondiaux et les défis qui les accompagnent, qui couvrent les thématiques suivantes :
- Environnement et changement climatique
- Sécurité alimentaire
- Migration et asile
- Énergie durable
- Développement humain (secteurs sociaux, santé / éducation)
- L'instrument européen pour la démocratie et les droits de l'homme (IEDDH)
- L'instrument de stabilité

¹⁰ Cette section s'appuie principalement sur l'infographie « **Programmation géographique (bilatérale) de l'IVCDCI** » du Centre européen de gestion des politiques de développement.

BOITE E: L'ÉQUATEUR : BONNES PRATIQUES POUR LA COLLABORATION DE LA SOCIÉTÉ CIVILE AINSI QUE LA PROGRAMMATION CONJOINTE

CONTEXTE ET CONTENU

En Équateur, le processus de publication de la feuille de route 2014-2017 et de la suivante (2018-2020) peut être considéré comme un exemple symbolique de bonnes pratiques pour tous les pays.

En premier lieu, la feuille de route en Équateur est une initiative conjointe de la DUE, des États membres représentés dans le pays, et d'une liste d'organisations locales, régionales et internationales. L'objectif était de renforcer l'émergence d'une société civile informée, participative et représentative, capable de faire face aux nouveaux défis engendrés par un contexte politique en mouvement.

La feuille de route 2014-2017 faisait office de document de référence pour un cadre stratégique commun adapté au contexte actuel et à ses défis spécifiques. Elle constituait également une importante stratégie de coopération entre la DUE, les agences de développement des États membres et les OSC, en mettant en place des mécanismes de coordination afin d'éviter la duplication des actions, et d'encourager l'échange d'expériences.

Le dialogue entre les DUE, les États membres et les OSC

L'adoption de la feuille de route 2014-2017 est le point de départ d'un processus de consultation régulier entre les DUE, les États membres et les OSC. Dans le cadre de cinq priorités identifiées en commun, quatre assemblées plénières ont été organisées avec la participation de plus de 70 organisations représentant différents secteurs de la société civile, y compris la population autochtone. Au sein de ces assemblées, quatre groupes de travail ont été créés et se sont réunis régulièrement pour dresser des conclusions partagées plus tard avec le reste de l'assemblée. Cette division du travail a non seulement permis aux OSC de s'approprier le processus, mais également de partager des expériences positives avec d'autres pays de la région (le Brésil et le Mexique).

Lors de la réunion de juillet 2017 (consacrée à la révision de la feuille de route), les organisations participantes ont défini les nouvelles priorités de la collaboration stratégique avec les OSC, en tenant compte du nouveau contexte en Équateur :

- a) La création d'un cadre normatif
- b) La participation des citoyens à la gestion publique
- c) Le renforcement des capacités des OSC

Par la suite, trois groupes de travail ont été formés, en fonction des trois priorités. Le Groupe 1 «Création d'un cadre normatif», mené par Grupo Faro, est parvenu à proposer des amendements à la loi sur la création, la gestion et la dissolution des organisations sociales (Décret N.193 23.10.2017). La pertinence de cette initiative doit être entendue dans le contexte politique équatorien. En Équateur, la succession de tendances étatistes par le gouvernement central a mené à la restriction du champ d'action des OSC, et à la dévalorisation de leur rôle subsidiaire. Le Groupe 2 «Participation des citoyens à la gestion publique», mené par Fundación Futuro Latino Americano, est chargé de promouvoir l'émergence d'un forum public de dialogue intersectoriel centré sur le partage d'expériences et l'exploitation des bonnes pratiques.

Le Groupe 3 «Renforcement des capacités des OSC», mené par Fundación Esquel, est axé sur la création d'une école citoyenne pour renforcer les OSC et mettre au point un répertoire des services proposés par les OSC, en complément des projets mutuels.

La feuille de route 2018-2020 a été publiée en novembre 2017. Dans le cadre général de l'Agenda 2030, ce document intègre une nouvelle perspective pour redynamiser les zones rurales, en priorité par la décentralisation de l'information et des procédures. La feuille de route est centrée sur les populations les plus vulnérables et préconise l'intégration de la question de l'égalité des sexes à tous les projets.

Lancé par la DUE en avril 2018, l'appel à propositions sur la ligne budgétaire des autorités locales pour les OSC s'attache à refléter les priorités identifiées pour renforcer le rôle des OSC dans l'élaboration de politiques publiques. Les financements ont été largement attribués aux OSC pour leur rôle majeur dans la reconstruction après le séisme. Le Groupe 3 préconisait en particulier «l'usage des instruments existants dans le pays pour que les citoyens soient informés de ces instruments et améliorent leur utilisation afin de superviser l'utilisation des financements destinés à l'effort de reconstruction». En outre, grâce à la dynamique renouvelée du programme thématique OSC-autorités locales, la Confédération équatorienne des organisations de la société civile a vu le jour. Elle rassemble plus de 100 organisations et cherche à se doter d'une personnalité juridique pour être en mesure de présenter des propositions de loi.

CONCLUSIONS

En résumé, le processus de feuille de route a renforcé les capacités d'organisation et de communication des OSC en ouvrant la voie à la création de plateformes de dialogues, de propositions de plaidoyer, et au partage d'expériences à l'échelle locale, provinciale et régionale. Si la feuille de route de l'Équateur est un processus régulier, elle dispose de nouvelles priorités tout en maintenant les objectifs fixés dès le début, mais en les adaptant aux nouvelles conditions de ce contexte spécifique. Dans le même temps, ce processus a démontré la capacité d'appropriation des OSC ainsi que leur faculté à faire face à de nouveaux obstacles.

La DUE de l'Équateur peut également être considérée comme un exemple de bonnes pratiques en matière de programmation conjointe et de consultations multipartites. La DUE a mis au point l'analyse du pays pour le cadre financier pluriannuel 2021-2027, dont la première ébauche a été envoyée à Bruxelles le 25 avril 2019, en consultation avec les États membres représentés dans le pays: L'Allemagne, l'Espagne, la France, la Hongrie; l'Italie et le Royaume-Uni. Au mois de juin, la DUE lancera un processus de consultation auprès de l'ensemble des parties prenantes: le gouvernement national, les OSC, le secteur privé. L'analyse finale et la note de synthèse seront préparées en fonction de ces consultations et envoyées à Bruxelles d'ici fin juin. Il est recommandé que tous les partenaires locaux contactent la DUE afin de participer au processus de consultation.

ANNEXE 1 : DOCUMENTS ET LIENS DE RÉFÉRENCE

INSTITUTIONS EUROPÉENNES

Commission européenne (2019), L'alliance Afrique-Europe, https://ec.europa.eu/commission/africaeuropaalliance_fr

Commission européenne (2019), L'alliance Afrique-Europe, https://ec.europa.eu/europeaid/policies/policy-coherence-development_en

Service européen pour l'action extérieure (2019), L'UE dans le monde, https://eeas.europa.eu/headquarters/headquarters-homepage/area/geo_fr

Commission européenne (2018), Plan d'action de l'UE sur l'égalité des sexes (GAP) II L'égalité des sexes et l'émancipation des femmes : Transformer les vies des filles et des femmes par les relations extérieures de l'UE 2016-2020, https://ec.europa.eu/europeaid/sites/devco/files/eu_gap_2017.pdf

Commission européenne (2017), note d'information sur les feuilles de route de l'UE par pays pour un engagement avec les OSC, <https://europa.eu/capacity4dev/public-governance-civilsociety/documents/info-note-eu-country-roadmaps-engagement-civil-society>

Commission européenne (2017), Rapport sur la collaboration de l'UE avec la société civile, <https://europa.eu/capacity4dev/public-governance-civilsociety/documents/report-eu-engagement-civil-society>

Commission européenne (2017), Nouveau consensus européen sur le développement. « Notre monde, notre dignité, notre avenir », https://ec.europa.eu/europeaid/sites/devco/files/european-consensus-on-development-final-20170626_en.pdf

Conseil de l'Union européenne (2012), Conclusions du Conseil sur Les racines de la démocratie et du développement durable: l'engagement de l'Europe avec la société civile dans le domaine des relations extérieures, https://www.consilium.europa.eu/uedocs/cms_data/docs/pressdata/en/foraff/132870.pdf

Commission européenne (2012), Communication de la CE 2012 : Les racines de la démocratie et du développement durable : L'engagement de l'Europe avec la société civile dans le domaine des relations extérieures, https://eeas.europa.eu/headquarters/headquarters-homepage/11127/communication-les-racines-de-la-d%C3%A9mocratie-et-du-d%C3%A9veloppement-durable-l'engagement-de-leurope_fr

RESSOURCES DE CONCORD

CONCORD Europe (2019), How will you work for sustainable development? A litmus test for Eu leaders, https://concordeurope.org/wp-content/uploads/2019/04/CONCORD_LitmusTest_final_online.pdf

CONCORD Europe (2018), Briefing paper on the EU Country Roadmaps for Engagement with Civil Society, https://concordeurope.org/wp-content/uploads/2018/05/CONCORD_Briefing_CSORoadmaps_2018_EN.pdf

CONCORD Europe (2018), Guide sur la collaboration des DUE avec les OSC

CONCORD Europe (2018), Guide: le plan d'action sur l'égalité des sexes

CONCORD Europe (2018), Analysis and recommendations on the promotion of civic space and enabling environment in EU external action, https://concordeurope.org/wp-content/uploads/2018/03/CONCORD_PolicyPaper_CivicSpace_03.2018.pdf

CONCORD Europe (2018), Transforming lives? The EU Gender Action Plan II from Implementation to Impact, https://concordeurope.org/wp-content/uploads/2018/09/CONCORD_GAP_report_online_2018.pdf

CONCORD Europe (2017), EU Delegations Report 2017. Towards a more effective partnership with Civil Society, https://concordeurope.org/wp-content/uploads/2017/03/CONCORD_EUDelegations_Report2017_EN.pdf

CONCORD Europe (2014), Guide to EuropeAid funding instruments 2014–2020. CSO engagement in EU development cooperation, https://concordeurope.org/wp-content/uploads/2016/08/guide_to_europeaid_funding_instruments_2014-2020.pdf

AUTRES RESSOURCES

BOND (2019), Ensuring Policy Coherence in Sustainable Development, <https://www.bond.org.uk/resources/ensuring-policy-coherence-in-sustainable-development>

Sheriff, A. (eds.) (2019), Investing in Europe's Global Role: The must-have guide for the negotiations of the Multiannual Financial Framework 2021–2027, European Centre for Development Policy Management

EuroMed Droits (2017), Guide de formation sur le plaidoyer européen, <https://euromedrights.org/fr/publication/guide-de-formation-sur-le-plaidoyer-europeen/>

EuroMed Droits (2017), Guide interactif – Plaidoyer auprès de l'UE, <https://euromedrights.org/fr/parcours-de-formation-en-ligne/>

NOS MEMBRES

<p>NATIONAL PLATFORMS</p>						
						
						
						
	<p>NETWORKS</p>					
						
						
				<p>ASSOCIATE MEMBERS</p>		
		 <p>With the support of the European Union</p>	<p>CONCORD is committed to the Code of Conduct on Messages and Images and respects its principles in all publications.</p> <p>Copyright: This work is available under a Creative Commons Attribution Non-Commercial 4.0 International license.</p> <p>More info on https://creativecommons.org/licenses/by-nc/4.0/legalcode</p>			